

**Arrêté d'alignement individuel n° 096/2025**

**Parcelle cadastrée section AE n° 219 – rue Henri Barbusse  
commune de Crégy-Les-Meaux (77124)**

Le Maire de la commune de Crégy les Meaux,

**Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3 ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

**Vu** la volonté de constater la limite de la voie publique nommée Rue Henri Barbusse au droit de la parcelle riveraine et de délimiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique routière sise rue Henri Barbusse et la parcelle cadastrée section AE n°219 ;

**Vu** le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par Monsieur Christophe LUQUET, géomètre-expert, en date du 22 septembre 2025, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017).

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée suivant la ligne : A-B

**Nature des limites :** Entre les sommets A et B, la limite est fixée le long du mur bahut. Ce mur est privatif et rattaché à la propriété cadastrée AE n° 219

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

**Article 2 :** La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public.

La limite foncière de propriété est déterminée suivant la limite de fait visée à l'article 1.  
Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié aux riverains concernés et à Monsieur Christophe LUQUET, géomètre-expert.

Le Maire de la commune de Crégy-lès-Meaux - 28 rue Jean Jaurès 77124 Crégy-lès-Meaux a désigné l'Adico sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Crégy-lès-Meaux et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la responsable RGPD au sein de la mairie à l'adresse mail suivante : [assistante.st@cregylesmeaux.fr](mailto:assistante.st@cregylesmeaux.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

**Article 4 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Crégy les Meaux, le ~ 7 OCT. 2025

Pour le Maire et par délégation,  
L'adjointe,  
Gisèle DEVIE



10 OCT. 2025

-Arrêté notifié aux riverains par courrier recommandé avec accusé de réception le :

-Arrêté notifié par courrier simple à Monsieur Christophe LUQUET, géomètre-expert le:

-Arrêté affiché en mairie le : 10 OCT. 2025

10 OCT. 2025

Le Maire de la commune de Crégy-lès-Meaux - 28 rue Jean Jaurès 77124 Crégy-lès-Meaux a désigné l'Adico sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Crégy-lès-Meaux et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, délimitation d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la responsable RGPD au sein de la mairie à l'adresse mail suivante : [assistance.s1@cregylesmeaux.fr](mailto:assistance.s1@cregylesmeaux.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX  
01 60 23 48 88 – [mairie@cregylesmeaux.fr](mailto:mairie@cregylesmeaux.fr)  
[www.cregylesmeaux.fr](http://www.cregylesmeaux.fr)